

Compte rendu des élus et représentant CGT du CHSCT du 30 juin 2015

Information dans le cadre de la procédure de consultation sur les modalités de mise en œuvre du Nouveau Parcours du DE.

Le nouveau parcours du demandeur d'emploi sonne le glas de l'EID.

Avec ce nouveau dispositif, l'inscription ne se fera que par internet, il en sera tout autant pour la demande d'allocation et les inscrits seront directement affectés dans un portefeuille GPF pour un entretien dit de « situation » dans les quatre semaines.

La CGT, a su dénoncé l'EID pour son absence de service de qualité tant sur le volet indemnisation que sur le volet placement.

Cependant la proposition qui est faite par cette nouvelle modalité ne nous satisfait pas.

Pour commencer, la CGT se dit favorable à l'utilisation des nouvelles technologies, cependant nous nous opposons à l'utilisation forcée que la direction en fait.

La direction semble avoir oublié les circonstances qui amènent les citoyens vers pôle emploi : la perte d'emploi.

Perdre son emploi c'est aussi perdre un lien social et cette nouvelle modalité « technologique » ne permet pas de favoriser ce lien.

Il est aussi à considérer que toutes celles et tous ceux qui ne maîtrisent pas internet, ou l'utilisation d'un scanner devront se faire aider soit dans leur entourage proche soit par des structures autres que pôle emploi, soit par les agents de l'équipe accueil. Pour ces personnes, qui viennent donc de perdre leur emploi, le premier contact avec nos services consistera à les mettre devant leur méconnaissance technologique.

Pour mettre en confiance il y a mieux...

Pour la CGT cette situation risque de provoquer des conflits en zone d'accueil lorsqu'il faudra aider les nouveaux inscrits (appui technique qui pourra aller jusqu'à 40 minutes).

Sans compter que le référentiel immobilier a largement diminué les zones d'AZLA et que celles-ci ne garantissent ni confidentialité ni installation de longue durée sur les PILA.

Avec ce dernier aspect, il nous semble incontournable de renforcer les équipes accueil pour faire face à cette nouvelle charge de travail, ce à quoi la direction répond par la mise en place de 4 personnes en service civique pour l'ensemble de la région...

Avec la mise en place de l'entretien dit de « situation » attaché au GPF, c'est aussi la disparition du PPAE volet placement. A ce titre, la CGT a sensibilisé la direction sur les risques psycho sociaux en particulier pour les agents des équipes dédiées entreprise qui vont se voir dépossédés de la seule activité qui leur permet d'exercer l'entretien diagnostic conseil.

En effet, lors de la mise en place des équipes dédiées entreprise, il n'a jamais été dit aux agents qu'ils perdraient cette activité.

Comment nos agents pourrons-t-ils vérifier la véracité des documents (attestation employeur etc. ...), puisque tous les documents seront scannés ? Le pourcentage de fraude risque de fortement augmenter.

Pour conclure, la CGT s'oppose à l'utilisation forcée des nouvelles technologies aux dépens des entretiens conseils qu'ils soient indemnisation ou placement.

Information dans le cadre de la procédure de consultation sur les modalités de mise en œuvre de l'équipe dédiée au contrôle de la recherche d'emploi

Voici une modalité sur laquelle la CGT est en complet désaccord et ce à plus d'un titre.

Pour la CGT, le contrôle ne peut se faire que lorsqu'il est réalisé dans un accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi.

C'est bien en accompagnant chacun(e) des privé(e)s d'emploi que l'on mesure les situations respectives et que le contrôle peut se faire.

Par ailleurs nous avons attiré la vigilance de la direction sur le risque que les conseillers se voient eux-mêmes contrôlés dans l'exercice de leur travail.

Sans compter que cette création d'équipe se fait à iso effectif, donc sans création de poste et du fait ce sont les sites et service qui vont se voir retirer des agents.

Information dans le cadre de la procédure de consultation sur les modalités de mise en œuvre de la classification

Sur ce sujet, la majorité des élu(e)s au CHSCT dont l'unanimité des élues CGT ont voté une demande d'expertise sur les impacts individuels et collectifs de la mise en œuvre de la classification.